



Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur,
l'accueil et la mobilité internationale

TRANSATLANTIC FRIENDSHIP AND MOBILITY INITIATIVE

SEMINAIRE BILATERAL 07/03/2016

Accueil des étudiants : mieux accueillir pour accueillir davantage

Projet de loi relatif au droit des étrangers en France

Adopté définitivement par le parlement **Jeudi 18 Février 2016**

(Rappel: procédures simplifiées depuis 2009 déjà avec le VLS TS)

- ◆ **Un titre de séjour pluriannuel** de deux à quatre ans (délivré après le premier titre d'un an) pour éviter « aux personnes concernées des allers-retours inutiles et pénalisants en préfecture » .
- ◆ **L'APS** (autorisation provisoire de séjour) d'un an non renouvelable
Une fois leurs études terminées, les étudiants étrangers pourront obtenir une APS (autorisation provisoire de séjour) d'un an non renouvelable, s'ils ont "obtenu, dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national, un diplôme au moins équivalent au grade de master«
- ◆ **Le « passeport talent »** mention « chercheur »
Carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de quatre ans délivrée dès leur première admission au séjour aux titulaires d'un diplôme équivalent au grade de master qui mènent des travaux de recherche ou dispensent un enseignement de niveau universitaire
(La carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent (famille)" est délivrée de plein droit, s'il est âgé d'au moins dix-huit ans, au conjoint de l'étranger visé à l'article L. 313-20)

Les guichets uniques

Généralisation ces dernières années des guichets uniques, en lien avec les acteurs de la vie étudiante et les préfectures.

Les "**guichets uniques**" sont des dispositifs mutualisés mis en place lors de la rentrée universitaire afin de faciliter l'installation et l'intégration des étudiants en mobilité. Différents organismes et institutions y assurent des permanences (Préfecture de Police, CAF, l'OFII, le CROUS, etc.) ainsi que des équipes d'accueil pour accompagner les étudiants tout au long de leurs démarches.

A noter également:

- les conventions signées par les Préfectures avec les EESR dans le but de fluidifier les flux et faciliter les démarches des étudiants.
- Un intérêt pour des formations à l'interculturel pour le personnel des Préfectures

Les **centres labellisés Euraxess** offrent également aux chercheurs internationaux en mobilité des services d'appui.



Le dispositif CLE

La CLE (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Ce système est accessible depuis l'étranger si l'étudiant est inscrit dans un établissement supérieur français. On peut demander la CLE sur le site du CNOUS : <http://www.lokaviz.fr>

- ◆ **Les Espaces Campus France** présents dans 110 pays
- ◆ **La Direction de l'Accueil et de la Vie Etudiante (DAVE)**, créée en septembre 2014, a pour mission de renforcer la chaîne de l'accueil pour l'ensemble des étudiants étrangers
La DAVE est également en charge de la promotion des politiques d'attractivité des EESR et de leur territoire.

Organisation d'un colloque annuel de l'Accueil

Refonte du site qui devrait mettre en valeur cette dimension d'Accueil - 2016

- ◆ **Les Délégation régionales**
Participent à la chaîne de l'Accueil en relation étroite avec les partenaires locaux (collectivités territoriales, CROUS, EESR, COMUE).

- ◆ Les associations étudiantes ont un rôle important pour l'intégration et l'attractivité du séjour des étudiants étrangers en France

Parrainage (buddy system) – accompagnement par les pairs
- ◆ MOOCs de préparation au départ (Association Connexion francophone – Alliance française)

**CAMPUS
FRANCE**

campusfrance.org

